Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260429-2026_30R-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre d'absents : 3
Procurations : 2
Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 24/04/2026

SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le **vingt-neuf avril** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, GOUBIN Xavier, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, JULIEN Sandra, GILET Philippe, BELOEIL Joël, PECHARD Marinelle, LE TIEC Michel, TRÉGUIER Cécile.

Étaient absents : JULIEN Jean-Noël, LEVRIER Isabelle, CRESCENCE Cyndia.

Procurations :
- Monsieur JULIEN Jean-Noël donne procuration à Madame LE LUDUEC Dominique.
- Madame CRESCENCE Cyndia donne procuration à Madame BALDASSINI Léa.

Secrétaire de séance : GILET Philippe.

2026-30 – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Remplace la version initiale pour erreur matérielle

Après présentation du compte financier unique de l'année 2025 du budget principal et au vu des résultats de clôture présentés :

Section de fonctionnement
- un excédent de fonctionnement (exercice 2025) de 112991,76 €
- un excédent reporté (compte 002) de 0,00 €
- **soit un excédent de fonctionnement cumulé de 112991,76 €**

Section d'investissement
- un excédent d'investissement (exercice 2025) de 98470,01 €

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260429-2026_30R-DE

- un déficit reporté (compte 001) de 14977,22 €
- **soit un excédent d' investissement de 83492,79 €**

- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 98978,00 €
- des restes à réaliser en recettes d'investissement de 116509,00 €

les membres du conseil municipal, à l'unanimité, par 14 voix POUR, **DECIDENT** d'affecter les résultats de la façon suivante :

• 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 82991,76 €
• 001 – excédent d'investissement reporté : 83492,79 €
• 002 – excédent reporté en fonctionnement : 30000,00 €

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

